

Genève, le 7 décembre 2018

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

vendredi 14 décembre 2018 à 11h00
à la grande salle de conférence du DIP,
6, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Dans le but de valoriser au mieux l'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères, une loi octroyant une concession relative à un réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers a été adoptée par le Grand Conseil le 23 septembre 1999. Afin de gérer ce réseau, la société anonyme CADIOM SA a été créée avec une participation majoritaire des Services industriels de Genève (SIG) et une participation minoritaire d'un consortium privé. Le réseau de chauffage à distance par incinération des ordures ménages, nommé CADIOM, a été mis en service en 2002.

Dans le cadre d'un rééquilibrage des charges de la politique publique de l'environnement et de l'énergie, ainsi que dans le respect du principe de causalité liée à l'élimination des déchets urbains, le Conseil d'État a décidé, le 26 juin 2013, de réajuster le prix de cession de chaleur produite par l'usine des Cheneviers. La répercussion de cette augmentation sur le tarif des utilisateurs finals du réseau de CADIOM SA a engendré des majorations importantes du prix. Dans ce contexte, la Cour a reçu une communication citoyenne portant sur le système de tarification du réseau de CADIOM SA et sur les marges bénéficiaires de l'entité.

Après une analyse préliminaire, la Cour a identifié que l'ensemble du projet CADIOM présentait des risques financiers, de conformité, de contrôle et d'image en raison des particularités de son cadre juridique et de sa gouvernance. Elle a alors décidé d'entreprendre un audit de légalité et de gestion afin de s'assurer que le système de tarification de CADIOM SA est conforme à la légalité et au bon emploi des deniers publics.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch